

# FRAIS D'ÉCOLAGE 2021 / 2022

Les frais d'écolage de l'Ecole de Musique sont annuels. Ils se décomposent de la manière suivante pour les élèves de l'Eurométropole :

## 1. Frais d'inscription

qui ne sont demandés qu'une fois par an et par famille : **59 Euros**  
(Frais de gestion et d'adhésion à l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre, dont 10€ pour notre contrat obligatoire avec la société des Editeurs et auteurs de musique)

## 2. Ecolages annuels (3 chèques à l'inscription)

permettant la participation aux activités de l'Ecole de Musique avec pour chaque élève :

1h de solfège ou de pré-solfège par semaine  
30 mn de cours instrumental

**Ecolage annuel: 525 Euros**  
soit 175 euros par trimestre

pour tous les instruments enseignés à l'Ecole de Musique

Les élèves ont également la possibilité de participer à des cours d'ensemble ou ateliers dont certains sont gratuits. Une cotisation supplémentaire **de 60 euros par trimestre** est demandé aux élèves ne pratiquant aucun instrument en cours individuel.

## 3. Ecolages réduits pour jeunes élèves

Pour les élèves de moins de 7 ans qui ne pratiquent aucun instrument. Concerne les classes suivantes :

1) Eveil Musical 1 (enfants nés en 2017 et 2018)  
Eveil Musical 2 (enfants nés en 2016)

2) Education musicale/Pré-solfège (enfants nés en 2015) entrant au CP (possibilité de choisir 1 instrument -> voir 2.)

**Ecolage annuel: 180 Euros**  
soit 60 euros par trimestre

## 4. Réduction des frais d'écolage

pour tout règlement annuel au moment de l'inscription, remise de 3% sur les écolages trimestriels

pour plusieurs membres d'une même famille inscrits :  
remise sur écolages trimestriels de 10% si 3 enfants inscrits  
remise sur écolages trimestriels de 15% si plus de 3 inscrits

pour les foyers au quotient familial faible, possibilité d'obtenir une bourse sociale de la Ville de Strasbourg

pour tout problème particulier, s'adresser au Secrétariat

## Activité

L'activité de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre est celle d'un établissement d'enseignement musical géré par l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.

La participation à l'Ecole est annuelle. Elle est exclusivement ouverte aux élèves de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.

## Frais d'écolage

Les frais d'écolages de l'Ecole de Musique sont annuels.

Pour en faciliter le règlement, il est cependant accepté un paiement par 3 chèques à l'inscription (encaissé au début de chaque trimestre).

Les frais d'inscription sont payés avec les premiers écolages trimestriels.

## Association

Tous les adhérents qui souhaitent participer à l'animation et au développement des activités de l'Ecole de Musique sont invités aux commissions de l'Association pour le développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg-Centre.